



## PRÉFET DE L'AUBE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 30 novembre 2020

#### CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 48

Le préfet de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisés en 2020 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

Des nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés. Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 326 excès de vitesses ;
- 13 faits de conduites sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 6 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 32 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 10 faits de défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 19 faits de conduites sans permis de conduire ;
- 7 faits de refus de priorité ;
- 28 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 23 suspensions administratives de permis de conduire immédiate.

#### Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, le préfet de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Date des contrôles	Période	Secteurs des contrôles
Mardi 1 décembre	Après-midi	Boulevard Blanqui à Troyes
Mercredi 2 décembre	Matin	Avenue du Général Leclerc à la Rivière de Corps
	Après-midi	D 443 - Chaource – Les Granges
	Après-midi	D 31- Les Grandes-Chapelles
Jeudi 3 décembre	Matin	Avenue Edouard Herriot à Troyes
	Matin	N 77 - Auxon - Chamoy
Vendredi 4 décembre	Matin	D 10 - Herbisse – Arcis-Sur-Aube
	Matin	D 619 – Vendeuvre-sur-Barse

## Conduire en hiver

Lorsque les routes sont enneigées, les conditions de circulation sont évidemment plus difficiles. Si vous ne pouvez pas faire autrement que de prendre votre véhicule, veillez à avoir des équipements adaptés et à adapter votre conduite.

### Conduire en présence de verglas :

#### *Avant de prendre la route*

Il est indispensable de remplir le réservoir du liquide lave-glace avec un produit antigel ; de vérifier les pneus, mais aussi le bon fonctionnement de la batterie et des systèmes d'allumage, d'alimentation, de dégivrage et de chauffage.

#### *Sur la route*

Sur les routes de campagne en hiver, elles sont fréquentes et difficiles à repérer. Un panneau spécifique signale parfois les zones à risques, toutefois soyez vigilants, surtout si vous traversez des zones ombragées et humides.

### Conduire en présence de neige :

#### *Avant de prendre la route*

Les conditions de circulation sont évidemment plus difficiles. Si vous ne pouvez pas faire autrement que de prendre votre véhicule, veillez à avoir des équipements adaptés : chaînes ou pneus spéciaux. Les chaînes doivent être à la taille des pneus et installées sur les roues motrices. Entraînez-vous à les poser avant de partir ! Les pneus hiver, conçus pour améliorer l'adhérence et le freinage, peuvent être montés dès la mi-octobre et démontés vers la mi-mars.

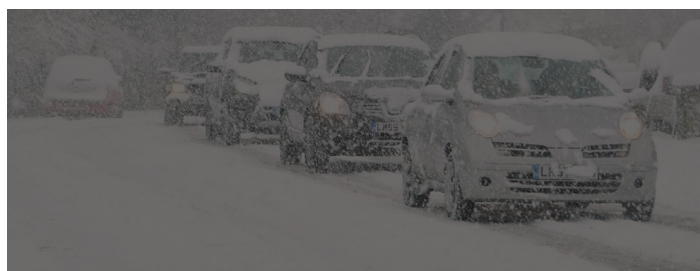
#### *Sur la route*

Réduisez votre vitesse, respectez les distances de sécurité et laissez toujours la priorité aux engins de déneigement et de salage.

En cas de chute de neige, **les feux de brouillard avant** peuvent compléter les feux de route en dehors des agglomérations et sur les routes étroites et sinueuses.

**Attention** : dans certains cas, les feux de croisement doivent remplacer les feux de route pour ne pas éblouir les autres usagers.

**Les feux de brouillard arrière** peuvent également être utilisés en cas de forte chute de neige.



## Contact presse

Matthieu OLIVIER / Florence GOGIEN  
Tél : 03 25 42 36 74 / 03 25 42 36 52  
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube  
Tél : 03 25 42 35 00  
2, rue Pierre LABONDE  
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

 @Prefetaube  
 @Prefet10